

CENSURE ET DETOURNEMENT DE PROCEDURE

Le détournement de procédure par des personnes au pouvoir a toujours existé. Pour les Autorités concernées, il existe deux manières de gérer la découverte d'un détournement de procédure :

- a) Rendre publique l'abus de pouvoir et prendre des mesures correctives*
- b) Cacher au public l'abus de pouvoir, menacer et censurer ceux qui veulent le révéler*

Sohn von Tell

Exemple du cas de Germanwings (Abus de pouvoir rendu public)

Dans le cadre du détournement de la procédure de blocage des portes du cockpit par le pilote de Germanwings pour massacrer les droits des passagers, Germanwings ont choisi de publier le contenu des boîtes noires et de prendre des mesures correctives...

Ils auraient aussi pu tenter de censurer la publication du contenu de ces boîtes noires en intimidant ceux qui connaissaient le contenu et mentir sur cet abus de pouvoir du pilote. Dans ce cas, d'autres pilotes auraient pu abuser de la procédure de blocage des portes en se sachant protégés.

En ayant fait le choix de la transparence et du respect des Valeurs de leur Compagnie, ils ont aujourd'hui montré qu'on peut toujours faire confiance à leur Compagnie malgré ce drame !

Exemple du cas de Micheline Calmy-Rey¹ et de la BCV² (Abus de pouvoir caché au public)

Dans le cadre du détournement des procédures judiciaires par des avocats³ qui permettent à un Bâtonnier de couvrir un crime de ses confrères en interdisant à un Président de Tribunal de faire témoigner le témoin du crime (avocat-écran), des Autorités lâches (la pègre) ont choisi de faire censurer le média (swisstribune.org) qui révélaient les abus de pouvoir de Micheline Calmy-Rey et de la BCV. L'hébergeur de Swisstribune.org a averti ce média que suite à des agissements occultes, il devait sur le champ résilier le contrat qui permettait à swisstribune.org d'exister et de rendre publique la violation crasse des droits fondamentaux garantis par la Constitution dont la LIBERTE D'EXPRESSION !

Ces Autorités lâches et occultes – qui ont exercé de la Contrainte sur l'Hébergeur - auraient pu montrer que le respect des Valeurs de la Constitution suisse passait avant l'intérêt des copains, mais ils ne l'ont pas fait ! Ils ont choisi de menacer sans se faire connaître l'hébergeur du média. Heureusement qu'un autre hébergeur, soucieux du respect des droits fondamentaux, permet encore à swisstribune.org de survivre et de pouvoir rendre publique ces abus de pouvoir caché au public !

En ayant fait le choix de l'OMERTA sur la criminalité commise avec les avocats écrans, les Autorités occultes qui gouvernent la Suisse se discréditent lentement mais sûrement face aux Suisses et aux étrangers ! La Suisse n'est pas à l'abri d'une guerre civile avec ces politiciens qui trahissent les Valeurs de la Constitution en couvrant les détournements de procédures par de Hautes Personnalités au pouvoir.

Un grand Merci, au nouvel hébergeur de swisstribune.org qui a le courage et l'éthique de résister au pouvoir de la pègre suisse qui détruit les droits fondamentaux de l'Homme pour enrichir quelques Hautes Personnalités au pouvoir.

Il ne suffit pas de dire : « JE SUIS CHARLIE » pour que ce soit vrai.

A chacun des politiciens suisses de relire le témoignage de Deborah⁴ qui plus que jamais est d'actualité.

¹ Pièce d2466 : http://www.swisstribune.org/doc/d2466_141231DE_MC.pdf

² Pièce d2496 : http://www.swisstribune.org/doc/d2496_150408DE_PK.pdf

³ Pièce d2495 : http://www.swisstribune.org/doc/d2495_150407DE_GC.pdf

⁴ Pièce d2471 : http://www.swisstribune.org/doc/d2471_150131DX_DE.pdf